

L'œil DU COLLECTIONNEUR

EXPERTISES

PAR STÉPHANIE LEMOINE

LES NFT FAR WEST OU ELDORADO ?

Fondé sur la technologie de la blockchain, le crypto art devrait poursuivre en 2022 son irrésistible pénétration du marché de l'art « traditionnel », au risque d'en brouiller les spécificités.

COLLECTIONNER Pour le marché, 2021 fut incontestablement l'année du crypto art et des NFT. Le 11 mars, cette frange très marginale de la création numérique bénéficiait d'une soudaine mise en lumière avec l'adjudication record de 69,3 millions de dollars (soit près de 58 millions d'euros) chez Christie's pour *Everyday: The First 5000 Days*, de l'Américain Beeple. « L'événement a été un détonateur, rapporte Axel Reynes, qui organisait une vente de NFT chez Millon à Bruxelles en mai 2021. Personne ne s'attendait à ce résultat, qui fait de Beeple le troisième artiste contemporain le plus cher au monde. On s'est dit qu'on avait une opportunité exceptionnelle. » Pour les acteurs traditionnels du marché de l'art, l'événement a ainsi marqué le début d'un genre de ruée vers l'or. Selon le dernier rapport annuel d'Artprice, les ventes aux enchères de NFT ont progressé de 117 % par rapport à l'exercice 2019-2020 : ces titres de propriété numériques représenteraient désormais 2 % du marché de l'art global, mais deux tiers des ventes en ligne. De quoi stimuler les acteurs classiques, depuis Damien Hirst proposant dans *The Currency* de choisir entre une œuvre physique et sa version « tokenisée », jusqu'à la création par Sotheby's de sa propre plateforme de vente, Sotheby's Metaverse.

Le marché du crypto art n'a pourtant pas attendu les maisons de ventes et les galeries pour se structurer. Pléthorique, il se déploie à bas bruit depuis quelques années sur des plateformes telles qu'OpenSea, SuperRare, Nifty Gateway ou Foundation. Toujours croissant en termes de volumes de ventes, ce far west numérique agrège des collectionneurs spécifiques et des artistes inconnus du monde de l'art – Beeple en est un exemple –, mais dont la cote en cryptomonnaies a parfois de quoi donner le vertige. « Les codes esthétiques du crypto art ne sont pas les mêmes que ceux de l'art contemporain, explique Albertine Meunier, artiste numérique et collectionneuse de NFT. Il faut avoir la culture du net pour comprendre si une œuvre est intéressante ou non. » C'est peut-être dans ce domaine que les galeries et maisons de ventes ont un rôle à jouer : « L'univers des NFT est complexe et la communauté crypto très particulière, souligne Axel Reynes. Mon rôle est de conseiller les collectionneurs classiques, de les former à l'utilisation d'un portefeuille, de leur montrer comment transférer des œuvres et les lister. Côté artistes, les maisons de ventes permettent de créer une cote internationale. » Encore faut-il pour cela que la législation française évolue : à ce jour, les maisons de ventes ont l'interdiction de proposer des NFT car ce sont des « biens incorporels ». Suite à la remise d'un rapport de Cyril Barthalois en janvier 2022, le conseil des ventes volontaires a pourtant émis un avis favorable à une modification de la loi, « sous réserve que des précisions soient en même temps apportées sur l'environnement juridique des NFT au regard du droit français, fiscalité, application du droit de suite et du droit de la propriété intellectuelle notamment ». —



Questions à...

LUCIE-ÉLÉONORE RIVERON

PRÉSIDENTE
DE FAUVEPARIS

Qu'est-ce que le crypto art ?

Ce sont des œuvres qui intègrent la blockchain dans leur processus de création et qui n'ont pas été conçues pour un support physique. Les NFT sont les titres de propriété insérés sur la blockchain qui ont permis à des artistes numériques de monétiser leurs œuvres.

Esthétiquement, le crypto art est très varié, depuis l'art génératif jusqu'à la création 3D.

Quel rôle les maisons de ventes peuvent-elles jouer dans son essor ? Le crypto art est un véritable nouveau médium, et notre rôle est de soutenir ce champ de création, de créer des cotes et de l'inscrire dans le temps long. Pour cela, nous proposons d'amener vers lui les collectionneurs d'art contemporain, en leur facilitant les aspects techniques de ce type d'achat d'œuvres et en sélectionnant des artistes confirmés. Il s'agit en somme de créer des ponts entre les deux mondes.

Quels sont les obstacles en France à l'essor des NFT ? En France, les ventes aux enchères publiques sont réglementées par le code du commerce qui ne prévoit que la vente de biens corporels.

Le législateur n'a pas non plus tranché le statut fiscal des NFT : doivent-ils être considérés comme des actifs numériques au même titre que les cryptomonnaies ou comme des œuvres d'art ? La fiscalité n'est pas la même. Se posent enfin des questions d'ordre technique, qui portent notamment sur la possibilité de payer en cryptomonnaies l'œuvre acquise aux enchères. —